

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 04 - 02

Séance du 14 avril 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Absents excusés : 5

Représenté : 1

L'an deux mille vingt, le quatorze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

EPIDEMIE DE COVID-19
MESURES DE SOUTIEN AUX
PERSONNES VULNERABLES

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA CIDALE, GIACALONE, LALESARD, MANFREDI, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

SUBVENTION AU C.C.A.S
BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2020

Etait représenté :
Conseiller Municipal : Madame Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur le Maire).

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

DELIBERATION
COMPLEMENTAIRE

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE, Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO, Lydie TOCHE-SOULÉ, Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200414-DEL20200402-DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2020 aux Etablissements Publics de la Commune dont le Centre Communal d'Action Sociale.

En cette période d'urgence sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 et dans le cadre des activités menées par le Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer la subvention complémentaire suivante :

Etablissement Public Administratif	Subvention à verser €
C.C.A.S – (Compte 657362)	63 000 €
Total (compte 657362)	63 000 €

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que ce montant se décompose comme suit :

- 50 000 € de subvention supplémentaire pour soutenir les actions du CCAS en faveur des personnes vulnérables et isolées
- 13 000 € correspondant au total des sommes versées au bénéfice de la Commune dans le cadre de condamnations judiciaires. Il s'agit des frais que les requérants déboutés ont été condamnés par le juge à verser à la Commune dans le cadre des actions intentées lors de la procédure de délégation de service public relative à la concession de la plage artificielle des Lecques intervenue en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 63 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense d'un montant de 63 000 € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2020, comme suit :

- compte 657362 – CCAS – : 63 000€

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY